

**SOCIETE ANONYME COURBET**  
**Société Anonyme au capital de 225.000 Euros**  
**Siège social : 59, avenue Victor Hugo**  
**75116-PARIS**  
**552.108.540 RCS PARIS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE**  
**Du 26 décembre 2019**

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat.

**TEXTE DES RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 lesquels font apparaître une perte de 609.067 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 609.066,60 € au compte report à nouveau débiteur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport et l'approuve dans son intégralité.